



Entreprise

# SÉCURISATION DES SAVOIRS FONDAMENTAUX

## REMOBILISER VOS SALARIÉS GRÂCE À LA CERTIFICATION CLÉA

### SÉCURISATION DES SAVOIRS FONDAMENTAUX

#### qu'est-ce que c'est ?

Un accompagnement pour renforcer l'employabilité de vos salariés en mobilisant le dispositif CléA, certification reconnue dans tous les secteurs professionnels attestant des compétences et des connaissances professionnelles de base.

La certification CléA peut s'obtenir directement par un passage de l'examen ou après un parcours

### 3 En pratique

- 1 Le salarié est évalué sur son niveau de compétences et de connaissances professionnelles avec un organisme évaluateur, pour valoriser ses acquis et identifier les compétences à améliorer.
- 2 Le dossier est présenté au jury chargé de valider la certification si toutes les compétences sont acquises.
- 3 Des blocs de compétences complémentaires peuvent s'obtenir dans le cadre du parcours de formation.

### 1 Bénéficiaires

Les salariés des entreprises relevant du champ d'intervention d'Opco EP.

### 2 Contenu

Maîtriser et obtenir la certification des 7 domaines de connaissances et compétences professionnelles :

- Savoir communiquer en français ;
- Réaliser des calculs et raisonnements mathématiques simples ;
- Maîtriser le savoir de base pour utiliser les outils informatiques ;
- Savoir travailler en équipe ;
- Être autonome ;
- Être capable d'apprendre tout au long de sa vie ;
- Maîtriser les règles de sécurité, d'hygiène et environnementales élémentaires.

### 4 Avantages

Cet accompagnement permet :

- Aux salariés de faire reconnaître leur employabilité, de développer leur capacité à évoluer au sein de votre entreprise ainsi que d'obtenir une certification CléA ;
- À votre entreprise de développer sa compétitivité, de s'adapter aux évolutions internes et externes (ex « numérique ») grâce à la montée en compétences de vos salariés.



- Il existe trois certifications, CléA, CléA numérique et CléA management [certificat-clea.fr](https://certificat-clea.fr) ;
- L'organisme évaluateur du niveau de connaissances et compétences est au choix de l'entreprise parmi une liste d'organismes habilités [certificat-clea.fr/le-dispositif-clea/contacts-clea](https://certificat-clea.fr/le-dispositif-clea/contacts-clea) ;
- Le dispositif CléA est porté par Transitions Pro [transitionspro.fr/nos-dispositifs/certificat-clea](https://transitionspro.fr/nos-dispositifs/certificat-clea).

## 5 Durée

- L'évaluation du niveau de compétences et de connaissances professionnelles se déroule sur 7h, en présentiel ou en distanciel.
- Des blocs de compétences complémentaires peuvent s'obtenir progressivement par un parcours de formation sur une période maximale de 5 ans.

## 6 Financement

- Pour les entreprises de moins de 50 salariés, accompagnement financé jusqu'à 100%.
- Pour les entreprises de plus de 50 salariés, accompagnement éligible à la Pro-A :

[opcoep.fr/pro-a-une-autre-voie-pour-soutenir-la-montee-en-competences-des-salaries](https://opcoep.fr/pro-a-une-autre-voie-pour-soutenir-la-montee-en-competences-des-salaries)

[opcoep.fr/ressources/centre-ressources/fiche/FD-pro-a-entreprise-opcoep.pdf](https://opcoep.fr/ressources/centre-ressources/fiche/FD-pro-a-entreprise-opcoep.pdf)

## 7 Démarche

Contactez votre [conseiller Opco EP](#) : [opcoep.fr/mon-conseiller](https://opcoep.fr/mon-conseiller).